

Partenaires, cette newsletter vous est dédiée.

Elle a vocation à vous donner régulièrement de l'information sur l'actualité, les prestations, les aides et dispositifs d'action sociale ainsi que les actions de la Caf du Rhône sur votre territoire.

N'hésitez pas à la relayer dans vos structures ou à vous inscrire pour la recevoir automatiquement à l'adresse suivante : communication.cafrhone@caf.cnafmail.fr

Vous pouvez retrouver le précédent numéro [en suivant ce lien](#)

Bonne lecture.

A L'ACTU

Actualités Covid-19

Dans le cadre du reconfinement en vigueur jusqu'au 1er décembre minimum et conformément aux mesures gouvernementales, les collaborateurs de la Caf sont majoritairement en télétravail et restent entièrement mobilisés pour assurer le versement des prestations familiales et sociales.

Afin de préserver la santé des usagers et des salariés, la Caf a adapté ses modalités d'accueil du public depuis le mercredi 4 novembre 2020.

Ainsi, les allocataires sont accueillis **uniquement sur rendez-vous** dans les sites suivants : Lyon 3ème, Vaulx-en-Velin, Villefranche-sur-Saône, Vénissieux, Rillieux et Givors.

Les situations urgentes font l'objet d'une prise en charge adaptée. Les autres permanences sont suspendues pendant la durée du confinement.

Pour autant, nos services restent accessibles à travers des solutions et démarches à distance :

- La [prise de rdv téléphoniques](#) sur Caf.fr
- La réponse téléphonique au 0 810 25 69 80 (service 0,06 €/mn + prix appel)
- La réalisation de [démarches en ligne](#) sur Caf.fr
- La gestion, le suivi et les démarches en ligne du dossier allocataire sur [Mon Compte](#) et sur [l'application mobile](#) «Caf – Mon compte»
- La possibilité de nous [transmettre des pièces justificatives ou de compléter des formulaires en ligne](#) puis de les transmettre
- Sans oublier la rubrique d'[aide aux démarches en ligne](#) pour accompagner les usagers
- Ou encore la [FAQ «coronavirus»](#) pour les usagers.

De plus, la Caf mène des campagnes proactives (appels sortants + emailings + sms) [>> Lire la suite](#)

Et, pour accompagner les plus fragiles, la Caf versera l'aide exceptionnelle de solidarité aux familles, aux personnes les plus modestes et aux jeunes de moins de 25 ans à compter du 27 novembre [>> Lire la suite](#)

PARTENARIATS

Prolongation des aides exceptionnelles aux crèches et maisons d'assistants maternels

Afin de tenir compte de l'évolution sanitaire, le conseil d'administration de la Cnaf a décidé le 6 octobre dernier de prolonger les aides exceptionnelles à la fermeture et aux places non pourvues pour la période du 1er août au 31 décembre 2020 [>> Lire la suite](#)



PUBLICATIONS

Le dernier numéro de la revue des politiques sociales et familiales est publié

Cette édition propose plusieurs sujets variés autour de la famille, de la parentalité avec les « parents hélicoptères », des caractéristiques sociodémographiques des mères célibataires, des violences intrafamiliales, ou encore de la professionnalisation des assistantes maternelles.

[>> Lire la suite](#)

PRESTATIONS FAMILIALES

L'intermédiation financière, un nouveau service pour le recouvrement des pensions alimentaires

Depuis le 1er octobre, les Caf et la MSA peuvent faciliter le versement de la pension alimentaire des parents séparés faisant face à des impayés en étant l'intermédiaire entre les deux. Ce service sera étendu à partir du 1er janvier 2021 à tous les couples séparés, avec ou sans impayés de pensions alimentaires [>> Lire la suite](#)



L'AJPA, une nouvelle allocation pour les proches aidants

Cette nouvelle prestation s'adresse aux personnes qui arrêtent de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie d'une particulière gravité. [>> Lire la suite](#)



Une allocation pour les familles touchées par le deuil d'un enfant

Dans le cadre de la loi n° 2020-692 du 8 juin 2020, la Caf accompagne les familles dans ce moment douloureux. Désormais, elle verse également une aide pour compenser une part des dépenses liées au décès. [>> Lire la suite](#)



ACTION SOCIALE

L'accompagnement social des familles en situation d'impayés de loyers

L'état sanitaire auquel le pays est confronté depuis le mois de mars 2020 a conduit la branche Famille à adapter ses services aux besoins essentiels des familles. La crise actuelle fait ressortir des situations de vulnérabilités croissantes et préoccupantes, notamment des familles actuellement en situation d'impayés de loyers. Les travailleurs sociaux de la Caf accentuent leurs actions en menant des contacts pro-actifs envers les familles concernées afin d'établir un plan global d'aides partenariales incluant éventuellement le versement d'une aide individuelle d'urgence au regard de chaque situation et dans la limite des fonds alloués.